

AN 2023 23-029

République Française Liberté Egalité Fraternité Commune d'Aubergenville Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 12 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents:

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAIN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à M. Dimitri MENDY Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN M. Guillaume BASSET, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :	NOMBRE DE CONSEILLERS :	
05/04/2023	En exercice	33
	Présents	30
DATE D'AFFICHAGE :	Votants	33
05/04/2023		

OBJET : CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE - ZONE UEe ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.424-1 et R.424-4,

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 16 janvier 2020,

Vu les périmètres délimités annexés à la présente délibération,

REÇU EN PREFECTURE le 21/04/2023 Considérant que le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) accueille sept grands pôles d'activités répartis le long de la vallée de Seine,

Considérant que le pôle d'activités d'Aubergenville-Flins constitue un des sites économiques majeurs de la vallée de Seine, et qu'il convient d'être valorisé dans le cadre d'une opération cohérente en lien avec l'environnement et la stratégie de développement économique portée par le territoire,

Considérant que le périmètre d'étude proposé permet de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation de travaux, de construction ou installation dans l'objectif de maîtriser l'évolution du secteur concerné,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Urbanisme du 11 avril 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Laurence DENAND, Adjoint au maire délégué à l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour ; 1 Abstention : M. Philippe GOMMARD)

- ARTICLE 1 : DECIDE DE PRENDRE en considération le projet d'optimisation foncière du grand pôle d'Aubergenville-Flins situé sur la commune d'Aubergenville dont les périmètres sont joints en annexe à la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** le périmètre d'étude défini à l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme permettant de surseoir à statuer sur toute demande d'occupation de sols intéressant le secteur considéré pour une durée de 10 ans,
- ARTICLE 3: INDIQUE qu'en vertu de l'article R.424-24 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie d'Aubergenville pendant un mois ainsi que dans la commune concernée et la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

AUBERGENVILLE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 21.04.23

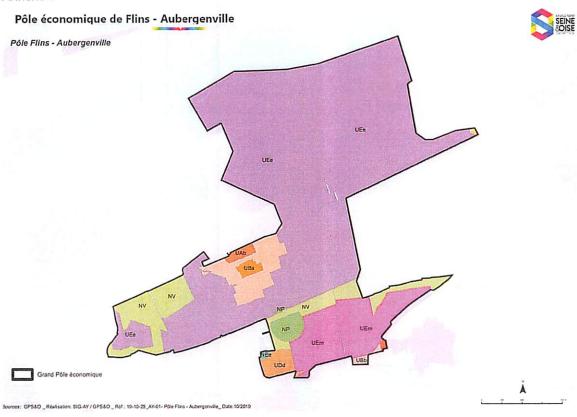
Et publié le 21.04.23

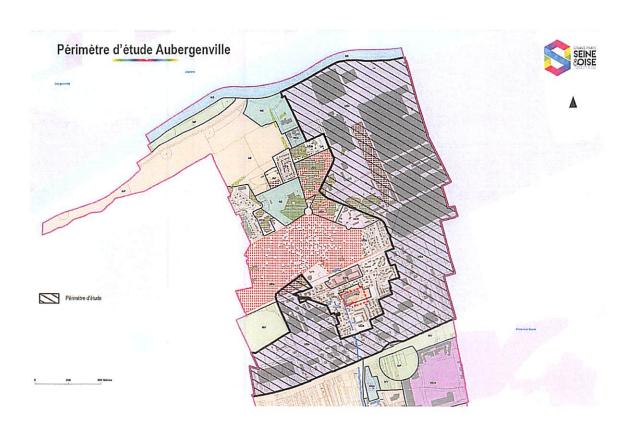
Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville. Fait et délibéré en séance, Les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre

Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville.

> REÇU EN PREFECTURE le 21/04/2023 Application agréée E-legalite.com

Annexe:





REÇU EN PREFECTURE le 21/04/2023